

Le Centre de Gestion du Loiret vous aide à former vos secouristes en santé mentale



## FORMATION

# PREMIERS SECOURS EN SANTE MENTALE

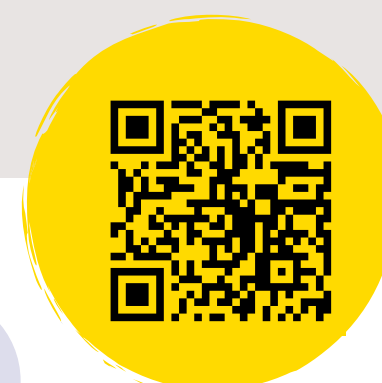
*à destination des élus et agents  
des collectivités du Loiret*

2024



Avoir les clés pour repérer, accompagner et orienter une personne présentant les premiers signes de souffrance psychique, une aggravation de ses troubles ou en crise de santé mentale

Vidéo de présentation



*Nouvelle session*

**Orléans : les 14 et 15 novembre 2024**



14 heures de formation sur 2 jours

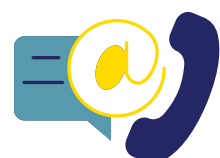
De 9h à 17h

16 participants maximum

180€ par personne

Pré-requis : 18 ans et plus

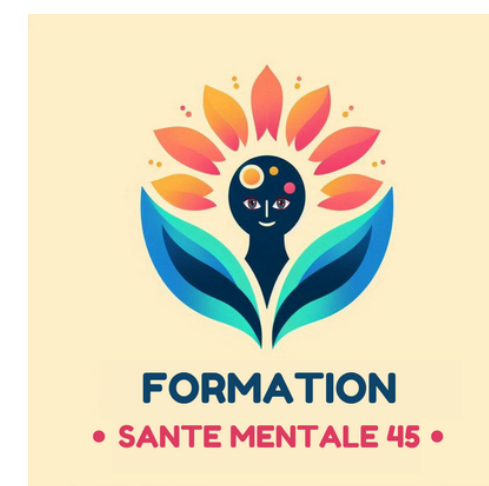
*En partenariat avec*



Aline COIGNAC

prevention.inspection@cdg45.fr

02.38.75.85.40



# Le Centre de Gestion du Loiret vous aide à former vos secouristes en santé mentale



## Pourquoi déployer cette formation dans les collectivités ?

Depuis la pandémie de la Covid-19, le sujet de la santé mentale est sur le devant de la scène et est une réelle préoccupation. En septembre 2021, le Président de la République a annoncé sa volonté de généraliser le secourisme en santé mentale dans tous les secteurs de la société.

Et, c'est dans ce contexte, qu'une **circulaire du 23 février 2022** est venue préciser l'engagement que les employeurs publics doivent avoir sur ce sujet. Ils sont invités à former des secouristes en santé mentale et à sensibiliser massivement leurs agents à ce sujet.

## Les premiers secours en santé mentale, c'est quoi exactement ?

Les Premiers Secours en Santé Mentale constituent l'aide qui est apportée à une personne qui subit le début d'un trouble de santé mentale, une détérioration d'un trouble de santé mentale, ou qui est dans une phase de crise de santé mentale.

Les Premiers Secours sont donnés jusqu'à ce qu'une aide professionnelle puisse être apportée, ou jusqu'à ce que la crise soit résolue. **Ils sont l'équivalent en santé mentale, des gestes de premiers secours, qui eux, apportent une aide physique à la personne en difficulté.**

Informé et formé à la santé mentale a également une visée de déstigmatisation des troubles psychiques dans la société et des discriminations des personnes touchées par un problème de santé mentale.

La formation est destinée à « Monsieur ou Madame Toutlemonde », personnes majeures. Elle est accessible à tous, sans aucune qualification ou « légitimité » requises. Au delà de son intérêt dans le cadre professionnel, elle s'inscrit pleinement dans une démarche citoyenne. A ce titre, les employeurs territoriaux doivent en être moteurs !

Plus d'informations sur



**Premiers Secours en Santé Mentale France**

APPRENDRE À AIDER

<https://pssmfrance.fr>



**Il est néanmoins essentiel de préciser qu'en 2 jours, la formation n'a pas vocation à devenir professionnel de santé, mais bien de savoir repérer les différents troubles de santé mentale existants et apprendre le plan d'actions pour intervenir auprès de ces personnes.**

*La santé mentale, un enjeu majeur de santé publique*

*Contribuons ensemble à sa prévention !*

**137 261**

secouristes formés



Août 2024

**750 000**

secouristes formés



Objectif 2030